



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 février 2020 le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14, le règlement de lotissement numéro 185-14 ainsi que le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf* ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé temporairement au 75, rue principale à Sainte-Christine-d'Auvergne. Toute personne intéressée peut demander qu'une copie lui soit transmise ou en prendre connaissance sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 10 AVRIL 2020.

  
\_\_\_\_\_  
July Bédard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 10 avril 2020 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 10 avril 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

  
\_\_\_\_\_  
July Bédard

Directrice générale et secrétaire-trésorière